

# **POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE OCCITAN ET CATALAN APPEL A PROJETS TOTAL FESTUM SOLSTICE D'ETE/ FEU DE LA SAINT-JEAN**

Parler, partager et transmettre nos langues et nos cultures :  
Le festival catalan et occitan partout en Occitanie

## **OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS :**

Depuis sa création dont elle est à l'initiative, la Région Occitanie soutient chaque année le festival Total Festum par l'organisation d'un événement sur le territoire régional, par une large communication en catalan, français et occitan et par l'appel à projets Total Festum. Ce dernier vise à soutenir des événements sur l'ensemble du territoire régional ayant pour objet **la promotion, la diffusion, la pratique et la transmission festive des langues et cultures catalanes et occitanes auprès du grand public.**

S'inscrivant dans les priorités énoncées, la mesure phare n° 28 du plan « Parlem una cultura viva » exprime la volonté de redéfinir la ligne éditoriale de Total Festum en associant les opérateurs et communautés locales pour construire une proposition cohérente et fédératrice sur l'ensemble du territoire régional. Ainsi, au-delà de la qualité des propositions artistiques et culturelles qui sont proposées aux publics, **les projets Total Festum se doivent d'être l'outil de véritables mobilisations collectives et durables dans les territoires en faveur de la promotion et de la pratique des langues et des cultures catalanes et occitanes.**

Se déroulant en juin, Total Festum s'inscrit dans le temps **des fêtes et traditions du solstice d'été, des fêtes totémiques et feux de la Saint-Jean**, dont il s'agit de garder le sens culturel et populaire propre à notre territoire, tout en les faisant vivre en s'autorisant à les réinventer.

Outils de développement des pratiques culturelles et d'usage du catalan et de l'occitan, en particulier en donnant l'occasion aux 55 000 élèves qui apprennent nos langues de participer et pratiquer en dehors du milieu scolaire, les projets Total Festum font une large place à la participation des scolaires et des jeunes.

Enfin, ils proposent un **dialogue permanent entre patrimoine, création et modernité.** Ce sont des manifestations résolument tournées vers le **partage** et **l'inclusion** qui intègrent les **transitions écologiques et citoyennes** à leur organisation.



## **OBJET :**

Dans la perspective de l'organisation de TOTAL FESTUM qui a lieu chaque année au mois de juin, la Région Occitanie invite les porteurs de projets intéressés à préparer et **à présenter leur candidature pour être l'un des événements TOTAL FESTUM en région**, autour des solstices d'été/ feux de la Saint-Jean et de la sensibilisation du public aux langues et cultures catalanes et occitanes.

Ces événements seront organisés par les candidats au présent appel à projet dont le dossier aura été retenu par un jury réuni en décembre de l'année précédant la manifestation.

La Région Occitanie fixe comme objectifs que les projets TOTAL FESTUM proposent au **grand public** au sens large (enfants, jeunes, adultes, résidents en région ou touristes), grâce à des **accès gratuits** à des **productions culturelles, festives et participatives**, la **pratique des langues** catalanes et/ou occitanes et une découverte conviviale de la **richesse de nos cultures régionales**.

Ainsi, les projets TOTAL FESTUM devront faire la **promotion des cultures et des langues catalane et occitane** grâce à :

- **Une programmation en langues autour des cultures catalane et occitane valorisant la diversité artistique et la création**

Les projets s'attacheront à **transmettre et faire vivre les cultures et les langues catalane et occitane** par l'organisation de rituels, sorties de totems et feux de la Saint-Jean et/ ou à travers différents **contenus culturels** proposés au public, dont la **qualité** (professionnalisme, ligne artistique de l'événement) et **la diversité des formes artistiques** (spectacle vivant, danse, cinéma, multimédia, poésie, littérature orale, arts plastiques...) seront appréciées. Les porteurs de projets sont invités à développer des programmations **pluridisciplinaires et innovantes**, ainsi qu'à ouvrir leur événement aux autres langues et cultures dans une **approche interculturelle**.

La restitution d'un projet « Parlem una cultura viva à l'école – projets éducatifs, artistiques et culturels en catalan et occitan en établissements scolaires » pourra être programmée dans le cadre de l'évènement.

L'auto-programmation, le cas échéant, doit rester marginale dans l'ensemble du programme de l'évènement.

- **La mise en œuvre d'actions de sensibilisation, de transmission et de valorisation des langues catalane et occitane**

Les porteurs de projets détailleront impérativement les **dispositifs spécifiques de médiation** envisagés en **direction des scolaires, des jeunes et du grand public**. Ces dispositifs devront permettre de **pratiquer au moins une des deux langues catalane ou occitane**, en facilitant la compréhension du grand public.



La **valorisation linguistique grâce à une signalétique et une communication écrite bilingues** fait partie intégrante de la démarche de sensibilisation des publics. Ainsi, une signalétique bilingue sera mise en place sur le site de l'événement. La communication écrite sera également bilingue.

Les collectivités organisatrices sont invitées à profiter du temps de l'événement TOTAL FESTUM pour **engager et mettre en valeur leurs actions durables en faveur des langues catalane et occitane**, comme la mise en place d'une signalétique bilingue pérenne sur leur territoire (dénomination de voie, de bâtiments, sites internet, etc.).

A titre indicatif, la Région pourra orienter les porteurs de projets vers des outils et organismes professionnels à même de les accompagner dans les opérations de traduction et de sensibilisation.

#### - **Des actions de valorisation du Patrimoine Culturel Immatériel régional**

La Région Occitanie souhaite que les projets retenus favorisent la sauvegarde des pratiques issues des patrimoines culturels vivants catalans et occitans et participent à la construction de l'identité régionale, actuelle et ouverte sur le monde, par **des actions pour la connaissance et la valorisation des patrimoines vivants catalans et occitans**, qu'ils soient **issus d'une tradition authentique ou l'exemple d'une récréation contemporaine**.

Les porteurs de projets sont ainsi invités à intégrer un travail de mobilisation, de mémoire et de collectage sur les traditions et cultures festives du territoire pour les faire vivre dans le temps de Total Festum.

**Dans ce cadre, la Région attire leur attention sur la définition du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO :**

*« **Le Patrimoine Culturel Immatériel** regroupe les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire (...) que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine.*

*Le Patrimoine Culturel Immatériel se manifeste dans les domaines suivants :*

- *Les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel.*
- *Les arts du spectacle.*
- *Les pratiques sociales, rituels et événements festifs.*
- *Les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers. »*

#### - **La mise en œuvre d'une démarche territoriale**

Les projets présentés devront mettre en évidence un réel **partenariat entre le porteur de projet et la collectivité où se déroulera la manifestation** (participation financière et en nature). Un partenariat avec une radio locale (qu'elle soit ou non en langues régionales) est



également attendu. Les partenariats avec les autres collectivités et acteurs publics du territoire (intercommunalité, département, établissements publics...) seront appréciés.

Au-delà de l'événement, ces partenariats publics seront aussi l'occasion de concevoir et mettre en œuvre des actions pérennes pour les langues et cultures catalanes et occitanes.

Pour favoriser les dynamiques et les synergies territoriales de proximité, **les projets sur un même territoire sont vivement incités à développer un travail commun**. Des **collaborations avec d'autres acteurs locaux** seront également mise en œuvre telles que des partenariats avec les acteurs culturels, pour imaginer des projets communs autour de nos langues et cultures régionales, mais aussi les producteurs, artisans et commerçants ou encore les acteurs touristiques et les médias.

- **La mise en œuvre d'une démarche participative et collaborative**

Total Festum doit être un outil de **mobilisation de la population locale et des publics** autour de nos langues et cultures catalane et occitane.

Ainsi, **le projet proposé sera obligatoirement adossé à un partenariat avec au moins une structure scolaire et/ ou périscolaire**, qui sera précisé par le porteur de projets.

**En amont et pendant l'événement, des actions d'implication des habitants, particulièrement les enfants et les jeunes, seront menées pour favoriser leur participation** dans la conception, l'organisation et la réalisation de Total Festum (ateliers de langues, de danse, décors...).

Chaque projet veillera également à permettre une **participation active des publics** aux animations de médiation pendant l'événement et les porteurs de projets détailleront la programmation et les actions spécifiques envisagées en ce sens.

A titre indicatif, la Région pourra orienter les porteurs de projets vers les organismes professionnels à même de les accompagner pour favoriser le bénévolat lycéen.

- **La mise en place d'actions de sensibilisation et de promotion relative au développement durable et à l'égalité femmes/hommes**

La Région Occitanie s'inclue dans une nouvelle forme de développement économique et social, plus juste et plus durable. Dans ce cadre, elle encourage les porteurs de projets à mettre en place des actions spécifiques.

Ainsi, **la programmation artistique tendra à s'équilibrer entre hommes et femmes** et une sensibilisation pourra être menée dans le cadre de l'événement **pour prévenir et lutter contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles**.

D'autre part, les porteurs de projets devront attester de la **mise en œuvre d'actions en lien avec le développement durable et/ou l'écologie** (communication sur les possibilités de transports doux ou collectifs, actions de sensibilisation - mobilité douce, éco responsabilité, prévention des risques, promotion de la santé et du bien-être, gestion des déchets..., signalétique sur les dispositifs en place - tri, accessibilité...). Dans le double objectif de sensibilisation aux langues catalane et occitane, **ces actions seront bilingues**.



Les porteurs devront réaliser un autodiagnostic d'éco-responsabilité de leur projet via le formulaire disponible à l'adresse suivante :

[https://enquetes.laregion.fr/surveyserver/s/occitanie-dsi/Autodiagnostic\\_eco-responsabilite/pagedaccueil.htm](https://enquetes.laregion.fr/surveyserver/s/occitanie-dsi/Autodiagnostic_eco-responsabilite/pagedaccueil.htm)

Cet autodiagnostic sera joint au dossier.

### **COMMUNICATION :**

**Le dossier de candidature comprendra le plan de communication envisagé pour l'événement. La communication mise en œuvre devra être bilingue.**

Pour les projets retenus, la Région Occitanie prendra en charge un kit de communication **TOTAL FESTUM** composé d'outils de communication et de promotion des langues catalanes et occitanes (affiches, brochures...). Elle mettra également en œuvre une campagne de communication générique et un agenda spécifique sur son site Internet [laregion.fr](http://laregion.fr).

La Région organisera un événement dans le cadre de l'édition TOTAL FESTUM. Les porteurs de projets soutenus tâcheront de participer à cet événement et mobiliseront leurs réseaux en ce sens.

Si le bénéficiaire souhaite développer ses propres outils de communication, **il utilisera les fichiers informatiques fournis par la Région afin que la communication sur le territoire soit uniforme et garantir la visibilité de TOTAL FESTUM.** Il enverra par courriel son projet d'affiche et de déclinaisons visuelles, afin d'obtenir l'approbation des services de la Région, préalable obligatoire à la signature des bons à tirer. Il joindra un calendrier précis indiquant les dates de mises à la disposition, auprès des médias et du grand public, des documents et supports prévus.

Les candidats retenus s'engagent à mentionner explicitement la participation financière de la Région Occitanie sur tous les supports de communication (dossier de presse, cartons d'invitation, programmes, affiches), à mettre en évidence le **logo de la Région** sur ces supports ainsi que le bloc-marque spécifique de l'événement, à mentionner la Région dans tous rapports avec les médias.

Au moins une semaine avant la manifestation et pendant toute la durée de **TOTAL FESTUM**, le porteur de projet, en accord avec le maire de la commune, fera apposer la communication TOTAL FESTUM aux entrées principales de la ville ou du village. Le porteur de projet s'engage à diffuser les programmes et les outils de communication fournis par la Région dans les offices du tourisme, les mairies, les établissements culturels et tout autre lieu permettant de toucher un large public.

La Maison de Région la plus proche sera obligatoirement destinataire des éléments de communication du porteur afin de partager l'information avec les publics.

Après la manifestation, le bénéficiaire s'engage à souligner dans le dossier et dans la revue de presse l'implication de la Région Occitanie dans la manifestation.

### **EVALUATION DE L'APPEL A PROJETS :**



- Qualité et diversité artistique de la programmation
- Bilinguisme et pratique de la langue dans les supports de communication, la programmation et les actions (ponctuelles et pérennes)
- Dynamisme et valorisation du patrimoine culturel immatériel
- Couverture territoriale et partenariats
- Implication des scolaires
- Participation des publics

### **CRITERES D'ELIGIBILITE :**

Les candidatures éligibles au présent appel à projets sont celles portées par des **organismes publics ou associatifs ou par des sociétés à vocation culturelle** de la région Occitanie pour des projets en région Occitanie.

Les porteurs de projets devront être en situation régulière au regard des obligations réglementaires. Ils devront également justifier de la demande de cofinancement auprès de la commune de l'événement au minimum en plus de la Région.

Le projet doit impérativement **s'inscrire dans le temps des fêtes et traditions du solstice d'été et des fêtes et feux de la Saint-Jean.**

Les accès aux rendez-vous proposés doivent être **gratuits pour le public.**

**Le projet est obligatoirement associé à un partenariat avec au moins une structure scolaire et/ ou périscolaire et une radio locale.**

### **ELEMENTS D'APPRECIATION DU PROJET :**

- **Programmation en langues autour des cultures catalane et occitane valorisant la diversité artistique et la création**
  - Qualité des propositions (professionnalisme, création, ligne artistique)
  - Diversité des formes artistiques (spectacle vivant, danse, cinéma, multimédia, poésie, littérature orale, arts plastiques...)
  - Organisation et partage de rituels et feux, sorties de totems
  - Programmation pluridisciplinaire
  - Propositions innovantes
  - Ouverture aux autres langues et cultures
  - Part d'auto-programmation, le cas échéant
- **Mise en œuvre d'actions de sensibilisation, de transmission et de valorisation des langues catalane et occitane**
  - Qualité des dispositifs spécifiques de médiation par type de publics : jeunes, scolaires et grand public
  - Possibilités de pratiquer au moins une des deux langues catalane ou occitane



- Actions pour faciliter la compréhension du grand public
  - Signalétique bilingue
  - Communication écrite bilingue
  - Pour les collectivités organisatrices : mise en œuvre et en valeur d'une signalétique bilingue pérenne sur leur territoire (dénomination de voie, de bâtiments, sites internet, etc.).
- **Actions de valorisation du Patrimoine Culturel Immatériel régional**
- Nombre et qualité des actions pour la connaissance
  - Nombre et qualité des action de valorisation
  - Vivacité de la tradition
  - Qualité et cohérence si récréation
  - Partenariats
- **Mise en œuvre d'une démarche territoriale**
- Niveau de partenariat avec la collectivité où se déroulera la manifestation (participation financière et en nature)
  - Niveau de mise en commun avec d'autres projets Total Festum d'un même territoire
  - Partenariats avec les autres collectivités et acteurs publics du territoire (intercommunalité, département, établissements publics...)
  - Partenariats avec d'autres acteurs culturels (médiathèque, théâtre, cinéma, musée...)
  - Collaborations avec des acteur privés du territoire (producteurs, artisans, commerçants, acteurs touristiques, médias)
  - Mise en œuvre d'actions pérennes pour les langues et cultures catalanes et occitanes
- **Mise en œuvre d'une démarche participative et collaborative**
- Nombre et type de partenariats avec des établissements scolaires et/ ou péri-scolaires
  - Nombre et type de partenariats associatifs
  - Durée et périodicité des actions de médiation et de mobilisation
  - Niveau de participation proposé aux scolaires et habitants (conception, organisation, représentation)
  - Diversité des publics spécifiques
  - Offre de participation active des publics aux animations de médiation
- **Mise en place d'actions de sensibilisation et de promotion relative au développement durable et à l'égalité femmes/hommes**
- Equilibre femmes/ hommes dans la programmation artistique
  - Mise en place d'actions pour prévenir et lutter contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles



- Communication bilingue sur les possibilités de transports doux ou collectifs
- Actions bilingues de sensibilisation - mobilité douce, éco responsabilité, prévention des risques, promotion de la santé et du bien-être, gestion des déchets...
- Signalétique bilingue sur les dispositifs en place - tri, accessibilité...)

### **DEPOT DES DOSSIERS :**

La demande se fait selon une procédure dématérialisée sur le portail informatique des aides de la Région.

Les modalités de dépôt des demandes de subventions sont mises en ligne chaque année le 15 septembre de l'année précédant la manifestation sur le site Internet de la Région Occitanie, avec une date limite de dépôt fixée au 12 novembre de la même année.

Pour s'informer avant de se connecter, télécharger le Guide usager - Mes aides en ligne.

### **Téléchargements**

- [Guide usagers - Mes aides en ligne \(.pdf - 1.1 Mo\)](#)
- [Télécharger et prendre connaissance des informations relatives au traitement de mes données personnelles \(.pdf - 135.9 ko\)](#)

### **En savoir plus**

[Accédez à la plateforme "Mes aides en ligne"](#)

Les dossiers de demande de soutien sont étudiés par les services de la Région.

La décision finale relative à l'attribution éventuelle d'une subvention et à son montant est prise par l'assemblée délibérante de la Région Occitanie.

### **LISTE DES PIECES COMPOSANT LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION**

#### **- Pièces relatives à l'identification du demandeur :**

Pour tous les demandeurs, les pièces suivantes doivent être fournies :

- Une fiche d'identification du demandeur saisie en ligne
- Un relevé d'identité bancaire saisi en ligne
- Le récapitulatif de la demande de paiement saisi en ligne
- Une attestation sur l'honneur de l'exactitude des informations conforme au modèle établi par la Région saisie en ligne

Les personnes morales de droit privé doivent aussi fournir :

- Le budget prévisionnel de la structure pour l'exercice au cours duquel la subvention est sollicitée





- Les documents justifiants de l'existence juridique du demandeur (L'extrait du journal officiel ou récépissé de déclaration en préfecture)
- Le bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé
- Le rapport d'activité du dernier exercice clôturé
- Les statuts en vigueur datés et signés
- La liste des membres du conseil d'administration ou du bureau

Les personnes morales de droit public doivent en outre fournir :

- La délibération autorisant l'exécutif à solliciter un financement

**Pièces relatives à la description du projet pour tous les demandeurs :**

- **Le formulaire « candidature pour Total Festum »** présentant le projet, saisi en ligne
- **Le courrier du Maire de la commune où se déroulera la manifestation** précisant son accord de principe quant au co-financement du projet, son engagement à en favoriser la réalisation et la communication dans les outils municipaux.
- **La ou les convention(s) de partenariat scolaire et/ ou périscolaire**
- **La convention de partenariat avec une radio locale** (qu'elle soit ou non en langues régionales)
- **Le bilan de l'édition N-1 si elle a eu lieu, saisi en ligne**
- **Les plans** situant et décrivant précisément **l'aire géographique d'impact, les communes d'accueil et le(s) lieu(x) et/ou site(s)** dans lesquels auront lieu les événements ouverts au public
- **La programmation chronologique** du projet décrivant les animations, événements et spectacles proposés au public avec, pour chacun : intervenant(s)/ artiste(s), discipline(s) artistique(s), niveau de participation du public et une indication de l'objectif fixé en matière de fréquentation (nombre de spectateurs ou de participants)
- **Le plan de médiation détaillé en faveur des langues catalane et occitane** à destination des scolaires, des jeunes et du grand public en amont et dans le temps de l'événement
- **Pour les collectivités, joindre également la présentation de l'action pérenne** en faveur de la langue catalane ou occitane
- **Le plan d'actions détaillé pour favoriser la participation** des scolaires, des jeunes et des habitants en amont, ainsi que du grand public pendant l'événement en précisant le niveau de participation
- **L'autodiagnostic d'éco-responsabilité**
- **Le plan de communication**
- **Le budget prévisionnel** du projet saisi en ligne, précisant chaque poste, **détaillant les parties artistiques et linguistiques** pour les dépenses et indiquant **les financements acquis et hypothétiques** pour les recettes. Si le budget prévisionnel ou le plan de financement est présenté TTC, le bénéficiaire devra fournir une attestation de non-récupération de la TVA (ou de non-éligibilité au FCTVA pour les collectivités ou organismes publics)
- La copie du ou des courriers de demande de cofinancements auprès d'autres collectivités



## **REGLES DE GESTION :**

### **- Co-financements de la Région :**

La Région Occitanie apportera un soutien financier à chacun **des projets retenus**. Le cofinancement apporté par la Région ne pourra excéder 10 000 € par projet et ne devra pas représenter plus de 80 % du coût global de chaque événement TOTAL FESTUM.

Un projet candidat dans le cadre de cet appel à projets ne pourra bénéficier d'aucun autre financement de la part du Conseil Régional Occitanie pour la même initiative.

### **- Dépenses éligibles :**

Sont éligibles toutes les charges directes liées à l'opération faisant l'objet de la demande de subvention : charges de fonctionnement de la structure, rémunération du personnel de la structure, charges artistiques (achats de spectacles, coproductions, frais d'approche et de séjour, droits d'auteur, actions culturelles, location de matériel technique, salaires de personnels intermittents), techniques et administratives notamment.

Un lien direct doit être établi entre les dépenses éligibles et la réalisation du programme subventionné.

Le Règlement de Gestion des Financements Régionaux (RGFR) prévoit que les charges indirectes peuvent être éligibles sous certaines conditions et qu'elles pourront, si la nature de l'opération le justifie, être calculées selon une méthode simplifiée préétablie et conventionnée de taux forfaitaire. Le forfait des charges indirectes est de 10% des charges directes.

Sont exclus des dépenses éligibles : la valorisation du bénévolat, les mises à disposition et les aides en nature, les dotations aux amortissements et aux provisions, les intérêts des emprunts et les agios.

La période d'éligibilité des dépenses est fixée comme suit : de la date de dépôt du dossier jusqu'au 31 décembre de l'année de la manifestation.

### **- Modalités juridiques :**

L'attribution de la subvention fera l'objet, à la suite de la délibération d'attribution, d'une convention ou d'un arrêté annuel précisant notamment les modalités de versement telles que définies dans le présent dispositif.

### **- Versement de l'aide :**

L'aide régionale est une subvention de fonctionnement spécifique à versement forfaitaire.

Le rythme de versement est le suivant :

- Une avance de 50% ;
- Un ou deux acomptes dont la somme, incluant l'avance, ne peut excéder 70% maximum de la subvention attribuée
- Le solde.

La subvention est versée, selon le rythme de paiement ci-dessus, au vu de :

Pour l'avance :



- Le formulaire de demande de paiement annexé à la convention ou à l'arrêté, dûment rempli et signé et attestant du démarrage de l'opération
- Un RIB

Pour le ou les acomptes et le solde :

- Le formulaire de demande de paiement
- Un RIB
- Un état récapitulatif des justificatifs des dépenses directement acquittées par le bénéficiaire dûment signé par ce dernier ou son représentant (et par le comptable pour les organismes publics), selon le modèle transmis par la Région
- Un bilan financier des dépenses et recettes dûment signé par le bénéficiaire ou son représentant selon le modèle transmis par la Région. Il récapitule par postes les dépenses prévisionnelles et les dépenses réalisées, faisant apparaître les écarts par postes. Ces écarts doivent être justifiés. Si des charges indirectes sont affectées à l'opération, il reprend également les règles de répartition de ces charges. Les recettes perçues et restant à percevoir sont également récapitulées
- Un bilan qualitatif ou rapport d'activité dûment signé par le bénéficiaire ou son représentant décrivant notamment les réalisations et les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux de l'opération
- Un exemplaire des supports de communication mentionnant la participation régionale ou affichant le logo du Conseil Régional et, le cas échéant, la revue de presse.

**Date de fin de validité du dispositif :**

31 décembre 2025